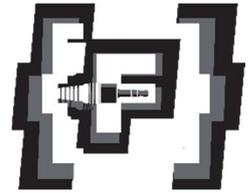


Paris, le 25/04/2016



Lettre ouverte à un gouvernement qui voudrait encore faire de la jeunesse une priorité.

M. le Premier Ministre,

Les « free party », autrement nommées par l'administration « rassemblements exclusivement festifs à caractère musical » sont une pratique, qui suscite l'enthousiasme d'une part non négligeable de la jeunesse française. Elle consiste à organiser des fêtes où l'on écoute, souvent dans une certaine clandestinité, parfois à 50, parfois à 15 000, de la musique électronique à fort volume. Elle a pour effet collatéral, parfois à juste titre, d'agacer fortement riverains, élus locaux et forces de l'ordre et ce depuis bientôt 25 ans.

Les organisateurs sont des bénévoles, l'entrée est à prix libre et ouverte à tous sans distinction de race ou d'apparence, souvent pour quelques centimes d'euros. Par ces temps de crise, c'est assez rare. C'est une activité culturelle altruiste, autofinancée et en pleine expansion. Les recensements récents chiffrent entre 3 et 4 000 le nombre de ces soirées chaque année. Plus de 800 collectifs et associations partagent leur passion avec un peu plus de 150 000 participants réguliers dont la majorité a entre 18 et 25 ans.

Et ces jeunes sont déçus, voire en colère.

En colère au point que 150 de ces collectifs d'organisateur et leur public ont décidé de se retrouver la semaine prochaine pour le plus grand rassemblement contestataire que le mouvement n'ait vu depuis de nombreuses années. Cela se passera en Région Centre, on ne sait trop où, mais ce qu'on sait, c'est qu'ils seront beaucoup. Combien : 5 000, 10 000, 20 000 ? Très dur à dire tellement ces jeunes se sont éloignés de ceux qui devraient pourtant être leurs interlocuteurs naturels, les services de l'État et des collectivités locales. Cela s'appelle dans notre jargon un Teknival « revendicatif ». On y proteste en dansant, comme on le faisait en 1998 lors de la première Techno Parade. Aussi irresponsable que cela puisse paraître, c'est un appel, un cri de protestation, le premier d'une longue série qui s'annonce. Saurez-vous l'entendre avant qu'il soit trop tard ?

Contre quoi protestent-ils ?

Tout d'abord, contre une loi, votée dans la foulée des attentats de septembre 2001, bâclée, inapplicable et à la limite de l'anticonstitutionnalité, qui impose la confiscation du matériel ayant servi à la chose « délictueuse » (sono et instruments de musique compris) chaque fois que les participants sont plus de 500 et qu'ils n'ont pas déclaré leur fête auprès de la préfecture. Cette loi a été adoucie par votre prédécesseur au début de son mandat à l'Intérieur alors que six mois avant les acteurs de la free party appelaient à brûler les cartes électorales face à ce déni de jeunesse du Premier Ministre alors à Matignon en mai 2002...

Quand on voit que, 14 après, sur les 4 000 soirées organisées chaque année, seules 2 ou 3 sont déclarées sur toute la France, on mesure combien cette loi est inadaptée. On peut aussi ajouter que, quand les procureurs ou les préfectures demandent la confiscation de ce matériel de musique, 8 fois sur 10, les juges le restituent car les conditions d'une saisie n'étaient pas réunies ou la sanction demandée excessive.

{FREEFORM}

Association loi 1901

24 rue des changes, 31 000 Toulouse

www.freeform.fr

Tel 06 15 06 52 57 – N° SIRET: 804 091 387 00014 CODE APE 9002Z

Ils protestent ensuite contre un ensemble de sanctions annexes, de pressions, voire de violences dont ils sont victimes tout au long de l'année, en repréailles à des fêtes trop bruyantes ou à des orgies de stupéfiants supposées.

Pourtant cela fait plus de deux ans qu'un groupe de travail interministériel a été créé pour tenter de trouver des solutions pérennes et de redéfinir le cadre de cette pratique.

Étonnamment, les jeunes ne sont pas les seuls à trouver cette loi inutile et inapplicable. Quatre sénateurs, chacun dans leur style différent ont d'ailleurs questionné par écrit ou à l'oral et de manière tout à fait officielle votre gouvernement sur cette pratique. Le Sénateur Cabanel (PS) s'est déplacé pour rencontrer les ministères de l'Intérieur, de la Jeunesse et des Sports. La Sénatrice Marie Christine Blandin (EELV), le Sénateur François Marc (PS) et le Sénateur Jean-Paul Fournier (LR) ont posé des questions écrites. A ces quatre interrogations dument formulées, aucune réponse. Pourquoi?

Oui, pourquoi, si tout le monde s'accorde à dire que cette loi est inadaptée, avons-nous à faire face à ce front du silence, à ce déni de réalité ?

Pourtant, ce n'est pas un hasard si ce sont des sénateurs qui vous interpellent. Elus par les représentants des collectivités territoriales, ils entendent résonner ces basses indésirables qui font fi des frontières administratives.

Nous pensons qu'il existe des solutions pour éviter de creuser encore un peu plus le fossé qui sépare la jeunesse française de ses élus. Pour cela, nous vous proposons d'avoir l'audace de changer les règles du jeu et nous souhaiterions vous rencontrer pour en parler au plus vite.

Nous croyons sincèrement qu'il vaut mieux parier sur le dialogue et la cohésion sociale que d'entamer le combat contre la jeunesse de son propre pays. Dans tous les cas, c'est la France qui en sort perdante.

Faites confiance à votre jeunesse

FREEFROM,
Association citoyenne

« L'association Freeform est une association communautaire de réduction des risques organisationnels liés à la pratique de la fête libre. Elle est animée par des acteurs issus du secteur et sensibilisés à l'ensemble des problématiques opérationnelles, institutionnelles et juridiques. Fortement engagée auprès des acteurs de terrain, elle est aussi un centre de ressources et d'informations pour les jeunes organisateurs. Elle est soutenue pour ses actions auprès de la jeunesse par la DJEPVA.

Contact: Samuel Raymond 06 15 06 52 57

{FREEFORM}

Association loi 1901

24 rue des changes, 31 000 Toulouse

www.freeform.fr

Tel 06 15 06 52 57– N° SIRET: 804 091 387 00014 CODE APE 9002Z